

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2023**

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, maire

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

S522 - RHTF - 1 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino et Lucile Périn).

S522 - RHTF - 2 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Florian Bercault, maire dont le compte administratif est débattu, s'étant retiré de l'enceinte du conseil municipal, le conseil municipal, provisoirement présidé par Bruno Bertier, premier adjoint, adopte le compte administratif 2022 à la majorité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino et Lucile Périn) et six conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S522 - QM - I - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LAVAL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - QM - II - OUVERTURE D'UN CENTRE TEMPORAIRE POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) ET LES PASSEPORTS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - QM - III - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - RHTF - 3 - MODIFICATION DU TAUX DE TAXE D'AMÉNAGEMENT ET DES EXONÉRATIONS FACULTATIVES

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino et Lucile Périn) et six conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S522 - RHTF - 4 - TAXE D'AMÉNAGEMENT SECTORISÉE : DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Henri Renié) et deux conseillers municipaux ayant voté contre (Samia Soultani, Gwendoline Galou).

S522 - RHTF - 5 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION S 508 - RHTF - 6 DU 6 DÉCEMBRE 2021 CRÉANT DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS DE CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES EN CONTRAT DE PROJET

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S522 - RHTF - 6 - CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT.E RÉGISSEUR.SE À TEMPS COMPLET

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani, Gwendoline Galou et Henri Renié).

S522 - RHTF - 7 - CRÉATION POUR DÉPRÉCARISATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN À TEMPS COMPLET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - RHTF - 8 - PROTECTION FONCTIONNELLE - PRISE EN CHARGE DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - VQC - 1 - SUPPRESSION DU DISPOSITIF "CARTE FAMILLE" ET CRÉATION D'UNE CARTE D'ADHÉSION AU SERVICE JEUNESSE ET D'UNE CARTE FAMILLE SPORT POUR TOUS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - VQC - 2 - TARIFICATION DES STAGES SPORTIFS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - VQC - 3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION LAVAL WATER-POLO

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - VQC - 4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ENOSIA DANS LE CADRE DU PROJET EXPÉRIMENTAL DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR FEMMES

Marjorie François, Nadège Davoust, Kamel Ogbi et Lucile Perin, en tant qu'élus intéressés au sein de l'association Enosia, ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - VQC - 5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MONDE DE FEMMES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2023

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - VQC - 6 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DES MODALITÉS DE LA COOPÉRATION ENTRE "PARIS 2024" ET LA VILLE DE LAVAL "COLLECTIVITÉ-ÉTAPE RELAIS DE LA FLAMME"

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - VQC - 7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET À L'ASSOCIATION "LA PYRAMIDE"

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - CRV - 1 - VISITE D'UNE DÉLÉGATION LAVALLOISE À LOVECH (BULGARIE) ET EN CHALCIDIQUE (GRÈCE) - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE LOVECH (BULGARIE)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - CRV - 2 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PROJET AU COMITÉ DE JUMELAGE LAVAL-GARANGO POUR L'ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DU COMITÉ DE JUMELAGE BURKINABÉ

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - CRV - 3 - RESTAURATION DE LA CHAIRE À PRÊCHER DE L'ÉGLISE SAINT-VÉNÉRAND - PREMIÈRE TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers municipaux ayant voté contre (Éric Paris et Michel Neveu).

S522 - CRV - 4 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL – LE THÉÂTRE DE LAVAL – LA VILLE DE L'HUISSERIE – ET L'ASSOCIATION K-DANSE LAVAL POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "JEUNESSES 2 KARACTÈRE" (J2K) – ÉDITION 2023

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - CRV - 5 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION SAINT VÉNÉRAND JAZZOGNONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU JAZZOGNONS FESTIVAL DU 19 ET 20 AOÛT 2023

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - CRV - 6 - ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DU STREET ART

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - TUEC - 1 - MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME DANS LE CADRE DE LA GESTION DES MÉGOTS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - TUEC - 2 - RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ANNÉE 2022

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté sur les travaux de la commission consultative des services publics locaux réalisés au cours de 2022.

S522 - TUEC - 3 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LAVAL DANS LE PROGRAMME ACTION
CŒUR DE VILLE 2023-2026

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - TUEC - 4 - INDEMNISATION DES CANDIDATS NON RETENUS À L'OPÉRATION
DE RÉHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ RUE
SAINT-MATHURIN CADASTRÉ CE 138

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - TUEC - 5 - ACQUISITION AUPRÈS DE COOP LOGIS DES VOIES, RÉSEAUX
ET ESPACES COMMUNS DIVERS SITUÉS DANS LES LOTISSEMENTS
JARDINS D'HÉLIOS ÎLOTS A B C D E F I J K P Q ET LA GIRARDIÈRE
ÎLOT R SITUÉS ZONE DU TERTRE ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL

Patrice Morin, en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Société coopérative de production d'HLM "Coop Logis", ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - TUEC - 6 - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN CADASTRÉE AP 647 SITUÉE
ZONE INDUSTRIELLE DES TOUCHES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LES
BLANCHISSERIES DU MAINE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S522 - TUEC - 7 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE
CADASTRÉE A 1447 SITUÉE SUR LE SITE DE L'AÉROPORT AU LIEU-DIT
BEAUSOLEIL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 28 juin 2023.



La directrice du département
vie citoyenne et vie institutionnelle,

Anne-Sophie Lespiauc